RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Réhabilitation d'une maison située 17 rue de la Délivrance à Habsheim

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 07 décembre 2026 à 12:00

Habitats de Haute-Alsace
73 rue de Morat
BP 10049
68001 Colmar Cedex
Tél : 03 89 22 93 10

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Réhabilitation d'une maison située 17 rue de la Délivrance à Habsheim
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	11
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 6
2.4 - Développement durable 6
3 - Les intervenants 6
3.1 - Conduite d'opération 6
3.2 - Maîtrise d'œuvre 6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 6
3.4 - Contrôle technique 6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
4 - Conditions relatives au contrat 7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 7
6.1 - Documents à produire 8
6.2 - Présentation des variantes 9
6.3 - Visites sur site 9
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau 9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
7.1 - Transmission électronique 9
7.2 - Transmission sous support papier 11
8 - Examen des candidatures et des offres 11
8.1 - Sélection des candidatures 11
8.2 - Attribution des marchés 11
8.3 - Suite à donner à la consultation 12
9 - Renseignements complémentaires 13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 13
9.2 - Procédures de recours 13
9.3 - Protection des données à caractère personnel 13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la Réhabilitation d'une maison située 17 rue de la Délivrance à Habsheim.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 11 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Désamiantage
02	Démolition - Gros oeuvre - VRD
03	Menuiserie extérieure
04	Doublage - Cloisons - Plafonds
05	Menuiserie intérieure
06	Serrurerie
07	Peinture
08	Carrelage - Faïence
09	Revêtement de sol
10	Installations sanitaires - Chauffage - Ventilation
11	Electricité

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45453000-7	Travaux de remise en état et de remise à neuf

Lot(s)	Code principal	Description
01	45262660-5	Travaux de désamiantage
02	45110000-1	Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement
02	45223220-4	Travaux de gros œuvre
03	45421000-4	Travaux de menuiserie
04	44112300-1	Cloisons
05	45421000-4	Travaux de menuiserie
06	44316500-3	Serrurerie
07	45442100-8	Travaux de peinture
08	45431000-7	Carrelages
09	45432100-5	Travaux de pose de revêtements de sols
10	45232460-4	Travaux d'installations sanitaires
11	09310000-5	Électricité

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Le cas échéant, les négociations font courir un nouveau délai de validité des offres de 6 mois à compter de la date limite fixée pour la remise des offres finales à l'issue des négociations.

En l'absence de remise d'une nouvelle offre à l'issue des négociations, le candidat concerné demeure engagé par son offre initiale qui sera notée et classée au même titre que les offres négociées de ses concurrents.

Dans ce dernier cas, l'offre initiale du candidat sera valable pendant une nouvelle période de 6 mois à compter de la date limite de remise des offres négociées.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes.

Habitats de Haute-Alsace acceptera d'étudier les propositions de variantes portant sur les modalités techniques de réalisation des travaux ainsi que sur les matériaux et matériels mis en oeuvre. Les entreprises devront justifier leurs choix techniques et fournir tous les éléments et descriptifs techniques relatifs à leur variante (matériaux mis en place, matériels et fournitures, notes de calcul, décomposition du prix).

La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

CEREBAT / Agence d'architecture J. RINGENBACH / ITEC / ESG Consult
33 rue Jacques Mugnier - Porte 7
Parc des Collines
68200 MULHOUSE

Tél. : 03 89 60 14 00
Courriel : accueil@cerebat.com

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BTP CONSULTANTS
1 RUE EVARISTE GALOIS
67201 ECKBOLSHEIM

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

VERITAS Didenheim
Parc des Collines Mulhouse
2 avenue de Strasbourg
68350 DIDENHEIM

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre du mémoire technique
- Les plans
- Les diagnostics amiante avant travaux (DAAT)
- Les diagnostics plomb avant travaux
- Le plan général de coordination sécurité (PGC)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales références effectuées au cours des cinq dernières années	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Uniquement pour le lot 1 DESAMIANTAGE, un certificat AFNOR Certification, QUALIBAT, GLOBAL CERTIFICATION ou équivalent pour les travaux de traitement de l'amiante	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le cadre de mémoire technique joint au dossier de consultation. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise.	Non

L'utilisation du cadre de mémoire technique joint au dossier de consultation est obligatoire.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Une visite facultative sera organisée à l'attention des candidats qui souhaitent se rendre sur place avant la remise de leur offre. Les modalités et conditions de la visite sur site seront communiquées aux candidats via le profil d'acheteur AWS.

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Le maître d'oeuvre (en la personne de chacune de ses composantes) a l'obligation de signaler au maître de l'ouvrage la mise en œuvre de travaux, procédés ou produits de technique non courante. Par "travaux de technique courante", on entend les ouvrages répondant aux caractéristiques suivantes : - Les travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles acceptées par la Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction (C2P) - Les procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché d'un Agrément Technique Européen (ATE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observations par la Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction (C2P) - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATex) avec avis favorable - d'un Pass'innovation " vert " en cours de validité.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

Les documents doivent obligatoirement être transmis par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur. Les candidats ne sont pas autorisés à remettre leur dossier sur support papier ni sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...). L'attention des soumissionnaires est également attirée sur le fait que les documents ne pourront pas être remises par courriel.

Modalités de dépôt :

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://marchespublics.hha.fr.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation (1 dossier d'offre par lot).

Le dépôt de pli se fait par dossier, vous ne devez pas déposer vos pièces une par une, et vous n'avez pas besoin de compresser vos dossiers.

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le service **support de AWS : tél. 08 92 14 00 04, courriel : support-entreprises@aws-france.com**.

Traçabilité, horodatage :

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Copie de sauvegarde :

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Habitats de Haute-Alsace
73 rue de Morat
BP 10049
68001 Colmar Cedex

Format des fichiers :

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Traitement de texte (.doc, .rtf), Tableur (.xls), Diaporama (.ppt), Format Acrobat «pdf», Images (.jpg, .gif, .png), Dossiers compressés (.zip, les pièces contenues dans le fichier compressé doivent être signées individuellement).

Taille des fichiers :

Les noms des fichiers déposés doivent rester aussi courts que possibles, ne pas être accentués et ne pas contenir de caractères spéciaux.

Nous conseillons, d'autre part, aux candidats de veiller à ce que leur dépôt ne dépasse pas la taille de **50 Mo (taille limite recommandée)**. Dans tous les cas le dépôt ne devra pas dépasser 500 Mo. A partir de cette taille, il faut une technicité et un équipement approprié pour pouvoir déposer.

Signature électronique :

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation au moment du dépôt.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Format de signature :

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Conditions générales d'utilisation de la plate-forme AWS-Achat

L'utilisation du profil d'acheteur choisi par Habitats de Haute-Alsace, AWS-Achat, est soumise à l'acceptation des conditions générales d'utilisation téléchargeable sur le site Internet sans aucune restriction.

Il est demandé aux soumissionnaires de respecter les recommandations et les modalités de dépôt décrites dans ce dernier document.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme. Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alerte sur les consultations.

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être recherchée, si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas consulté ses messages en temps utile, s'il a fait un retrait anonyme ou, s'il a mis en place un système qui valide les courriers reçus de façon automatique, à son insu.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1-Moyens humains affectés spécifiquement au chantier	*15.0 %*
2.2-Qualité et performance des produits proposés	*15.0 %*
2.3-Caractéristiques environnementales de l'offre	*10.0 %*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /10.
Les critères sont notés sur 10.
Les sous-critères sont notés sur 10.

Le critère et les sous-critères de la valeur technique seront appréciés au vu des réponses apportées par les candidats dans le cadre du mémoire technique.

L'utilisation de la trame de mémoire technique jointe au dossier de consultation est obligatoire et s'impose aux candidats.

Le défaut d'utilisation de cette trame rendra l'offre irrégulière et conduira à son rejet.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Négociations :

Dans le cadre de la présente consultation, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir, le cas échéant, à la négociation avec les candidats ayant présenté une offre.

Le pouvoir adjudicateur est également libre de négocier avec une partie seulement des candidats ayant remis les offres les mieux classées, voire avec le seul candidat ayant remis l'offre la mieux classée, à l'issue d'une première analyse.

Les critères sur le fondement desquels le pouvoir adjudicateur classera les offres et sélectionnera la ou les entreprises admises à négocier sont identiques aux critères retenus pour le jugement des offres figurant ci-avant.

Le pouvoir adjudicateur peut d'autre part admettre à la négociation les candidats ayant remis des offres irrégulières ou inacceptables et ne pas les éliminer d'emblée, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Dans ce dernier cas, il s'oblige à négocier avec l'ensemble des candidats. Aucune obligation d'accorder cette faculté de régularisation ne pèse sur l'acheteur.

A l'issue des négociations, les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables seront rejetées sans être classées.

Les négociations peuvent porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix et la valeur technique.

Les négociations peuvent se dérouler en phases successives à l'issue desquelles certains candidats sont éliminés, par application des critères de sélection des offres visés ci-avant.

Vérification des interdictions de soumissionner : L'acheteur exigera du candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché qu'il justifie ne pas être dans un cas d'interdiction de soumissionner en produisant les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Ces documents devront être déposés sur une plateforme en ligne APROVALL PORTAL que Habitats de Haute-Alsace met gratuitement à disposition de ses fournisseurs pour simplifier et sécuriser leurs démarches administratives.

Lorsque l'acheteur a limité le nombre de candidats admis à poursuivre la procédure, ces vérifications interviennent au plus tard avant l'envoi de l'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.

Lorsqu'il n'a pas fixé un nombre maximum de candidat admis à participer à la suite de la procédure, cette vérification est effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://marchespublics.hha.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
BP 51038
67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23
Télécopie : 03 88 36 44 66
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du même code.
- Recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence "Tarn-et-Garonne", qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
BP 51038
67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23
Télécopie : 03 88 36 44 66
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

9.3 - Protection des données à caractère personnel

Pour passer et exécuter le/les marché(s) public(s) issu(s) de la présente consultation, le pouvoir adjudicateur, en tant que responsable de traitement, est amené à collecter et à utiliser des données personnelles :
- Les pièces relatives à la procédure de passation peuvent contenir des données personnelles relatives aux dirigeants et personnes physiques de l'entreprise candidate susceptibles d'exécuter les prestations ;
- Les pièces relatives à l'exécution des marchés peuvent contenir des données personnelles relatives aux dirigeants et personnes physiques de l'entreprise retenue qui exécutent les prestations.

Les catégories de données traitées sont des données d'identification et de vie professionnelle.

Les documents doivent être conservés pendant 5 ans à compter de la date de notification du marché pour les pièces relatives à la procédure de passation, les candidatures et les offres non retenues et 10 ans à compter de la date de fin de l'exécution du marché (paiement du solde) pour les pièces relatives à la procédure d'exécution considérées comme des pièces constitutives de marché.

Ces obligations de conservation sont issues des articles R. 2184-12 et R.2184-13 du Code de la commande publique.

A l’issue de la durée de conservation, les documents sont soit éliminés, soit transférés vers le service d’archives compétent pour conservation définitive à des fins historiques, mémorielles et patrimoniales (application des articles R.212-13 et R.212-14 du Code du patrimoine).

Les données ne sont pas soumises à des traitements de profilage ou des traitements impliquant une décision automatisée qui aurait des conséquences juridiques pour les personnes concernées.

Elles ne font pas l’objet d’un transfert hors de l’Union Européenne.

Les personnes concernées ont le droit d’accéder à leurs données, d’en demander la rectification, de demander la limitation du traitement.

Ces droits peuvent être exercés auprès du Délégué à la Protection des Données dpo@hha.fr ou par courrier postal au siège de Habitats de Haute Alsace 73 rue de Morat 68000 COLMAR.

Si après l’avoir contacté, elles estiment que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL.